

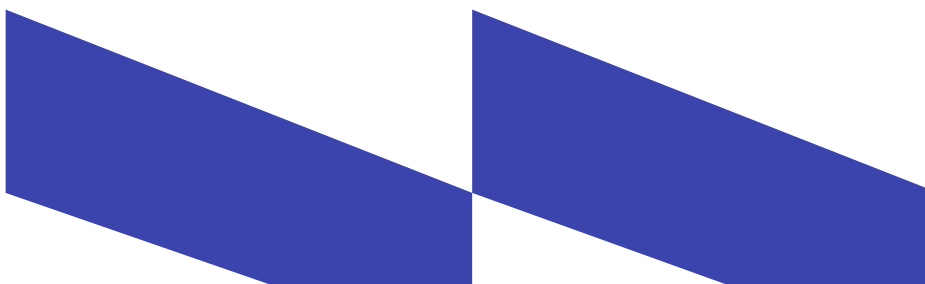
Guide de présentation des candidatures



Faire avancer
les savoirs

Table des matières

1	Prix Acfas	3
2	Critères d'admissibilité	3
3	Éléments du dossier	5
3.1	Lettre de présentation	5
3.2	Lettres d'apui	5
3.3	Curriculum vitae	5
4	Présentation des prix et critères d'évaluation	6
	Prix Acfas Adrien-Pouliot	6
	Prix Acfas André-Laurendeau	7
	Prix Acfas Collaboration interordre - collégial et universitaire	7
	Prix Acfas Denise-Barbeau	7
	Prix Acfas Gilles-Paquet	8
	Prix Acfas Jacques-Rousseau	8
	Prix Acfas Jeanne-Lapointe	9
	Prix Acfas Léo-Pariseau	9
	Prix Acfas Michel-Jurdant	9
	Prix Acfas Pierre-Dansereau	10
	Prix Acfas Thérèse Gouin-Décarie	10
	Prix Acfas Urgel-Archambault	11
5	Jurys	11
6	Comité des prix Acfas	11
7	Soumission du dossier	12
8	Suites et diffusion	12



Date limite de réception des dossiers : **mardi 11 février 2025, à 23 h 59**

1. Prix Acfas

Chaque année, depuis 1944, l'Acfas s'associe à divers partenaires pour décerner des prix récompensant l'excellence et le rayonnement dans tous les domaines du savoir. Elle remet aujourd'hui douze prix à des chercheuses et des chercheurs qui ont **atteint une maturité reconnue dans leur carrière**.

Si ces prix n'ont pas pour objectif spécifique de reconnaître l'ensemble d'une carrière, les chercheuses et les chercheurs étant en fin de parcours sont tout aussi admissibles. Cependant, la personne candidate doit être encore active en recherche.

2. Critères d'admissibilité

Ces critères sont valables pour tous les prix, sauf pour le Prix Acfas Collaboration interordre - collégial et universitaire.

Une personne ne peut poser elle-même sa candidature;

La candidature peut être proposée par une personne, un groupe de personnes ou un représentant d'une organisation. Dans le cas du prix Acfas Pierre-Dansereau de l'engagement social, les dossiers de candidatures sont présentés par deux personnes : une personne appuyant l'apport à la vie scientifique et une personne appuyant l'engagement social.

La personne dont on soumet la candidature doit être citoyenne canadienne ou résidente permanente.

La personne candidate doit être encore active en recherche.

La personne dont on soumet la candidature pour le prix Acfas Denise-Barbeau - recherche au collégial doit faire de la recherche au sein d'un établissement collégial situé au Québec.

La personne doit avoir réalisé une partie significative de sa carrière en français (enseignement, vulgarisation, collaboration, publications, etc.), le dossier soumis en fait foi. C'est un critère d'admissibilité et non un critère d'évaluation.*

La candidature d'une personne est proposée pour un seul prix à la fois. Il existe cependant une exception : une candidature soumise au Prix Acfas Denise-Barbeau pourrait être soumise la même année au Prix Acfas Collaboration interordre - collégial et universitaire (voir la note 1 en bas de la page 4).

La candidature d'une personne ayant déjà reçu un prix Acfas peut être soumise de nouveau pour un prix différent.

Les candidatures sont valides pour deux concours consécutifs. Une mise à jour du curriculum vitae et de la lettre de présentation est cependant demandée. Les lettres d'appui sont valides pour les deux concours consécutifs sans modification. Après ces deux concours, un dossier peut être soumis à nouveau.

Aucun livre ou autre production ne doit accompagner la candidature.

La personne lauréate reçoit une bourse de 7 500 \$. Pour le prix Acfas Pierre-Dansereau de l'engagement social, la bourse de 7 500 \$ sera remise à un ou des organismes reliés à la recherche pour laquelle le lauréat est récompensé, sous approbation de l'Acfas. Le ou les organismes doivent être situés au Canada.

2.1 Critères d'admissibilité du Prix Acfas Collaboration interordre - collégial et universitaire

La candidature doit être déposée par l'équipe candidate;

L'équipe candidate doit être composée de personnes détenant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;

L'équipe de recherche candidate doit être composée d'au moins deux personnes, soit une personne par ordre, collégial et universitaire;

Au moins un des établissements d'attache des collaborateurs doit être au Québec. L'autre établissement peut être situé dans une autre province canadienne au sein d'un établissement francophone;

L'essentiel des activités de la collaboration doivent être réalisées en français, le dossier soumis en faisant foi;

Le ou les projets de recherche réalisés par l'équipe candidate doivent avoir été accomplis essentiellement en collaboration entre les deux ordres d'enseignement;

La candidature de chacun des membres de l'équipe est proposée pour un seul prix à la fois. Il existe cependant une exception : une candidature soumise au Prix Acfas Denise-Barbeau pourrait être soumise la même année au Prix Acfas Collaboration interordre - collégial et universitaire (voir la note 1 en bas de page).

La candidature d'une personne ayant déjà reçu un prix Acfas peut être soumise de nouveau pour un prix différent;

Les candidatures sont valides pour deux concours consécutifs. Une mise à jour des curriculums vitae des membres de l'équipe et de la lettre de présentation est cependant demandée. Les lettres d'appui sont valides pour deux concours consécutifs, et ce, sans modification;

Aucun livre ou autre production ne doit accompagner la candidature.

1 Selon les critères d'admissibilité (voir l'avant-dernier de ces critères ci-après), un dossier soumis pour la première fois à un prix est admissible à ce prix pour 2 concours consécutifs. Dans le cas du Prix Acfas Denis-Barbeau, le prix est décerné en « alternance » entre 2 grands domaines : « sciences humaines et sociales ainsi que des sciences de la santé – dimensions sociales (2014, 2016, 2018, 2020, 2022, 2024, 2026, 2028, 2030) », et l'année suivante, « sciences naturelles, du génie et des mathématiques, et des sciences de la santé – dimensions biomédicales (2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031) ». Ainsi, un dossier non retenu lors du 1er concours sera automatiquement réévalué pour le 2e concours, soit deux ans plus tard dans le cas du Prix Acfas-Denise-Barbeau. De ce fait, lorsque considéré pour le 2e concours, une candidature au Prix Acfas Denise-Barbeau pourrait se retrouver admissible à deux prix à la fois, si la personne a soumis sa candidature au Prix Acfas Collaboration interordre l'année où sa candidature au Prix Acfas Denise-Barbeau, étant donné « l'alternance », n'était pas considérée pour son 2e concours. Une candidature dans ce cas sera exceptionnellement admissible à concourir aux deux prix à la fois. Rappelons qu'une candidature que l'on souhaiterait déposer pour la première fois, soit pour un 1er concours, au Prix Acfas Denise-Barbeau ne pourra pas être soumise si sa candidature est déjà considérée cette année-là pour le Prix Acfas Collaboration interordre - collégial et universitaire.

Pour toutes questions : johanne.lebel@acfas.ca.

3. Éléments du dossier

3.1 Lettre de présentation

Une lettre de présentation est rédigée en français, **entre 1500 et 2500 mots au maximum**.

La lettre de présentation est le document central. Elle résume l'ensemble du dossier. C'est la pièce maîtresse pour le jury.

Pour l'ensemble des prix, les candidatures proviennent de disciplines très diverses. Les jurys sont donc aussi composés de membres aux spécialités variées. Il est recommandé d'en tenir compte dans la rédaction de cette lettre.

Il est fortement recommandé de construire le texte à partir des critères d'évaluation du prix, car c'est la base de lecture du jury.

La lettre de présentation doit être signée par la personne, le groupe de personnes ou le représentant de l'organisation qui soumet la candidature.

La lettre de présentation est adressée à la présidence de l'Acfas, soit M Martin Maltais.

3.2 Lettres d'appui

Les trois à cinq lettres d'appui sont rédigées en français ou en anglais. Ces lettres sont signées par des personnes, la plupart du temps des pairs, rendant compte de l'ensemble du dossier ou encore de dimensions particulières.

Il est recommandé de varier la provenance des lettres d'appui. De fait, les lettres d'appui témoignent aussi du rayonnement du candidat.

Il est recommandé de varier la teneur des lettres d'appui. Cet élément du dossier sera plus riche si les lettres sont complémentaires et si elles rendent compte des multiples aspects du dossier du candidat.

Les lettres d'appui sont adressées à la présidence de l'Acfas, soit M Martin Maltais.

3.3 Curriculum vitae

Le curriculum vitae est rédigé en français, et il doit être le plus complet possible. Les membres des jurys s'intéressent à l'ensemble du parcours.

Le CV doit aussi inclure les renseignements personnels : adresse de résidence, téléphone professionnel, **numéro de cellulaire**, et **courriels professionnels et personnels**.

→ **Il est fortement recommandé de présenter au début du CV une page résumant les principales données, ceci dans l'intention d'orienter la lecture du jury.**

Il est important que le curriculum vitae soit très bien structuré. Il ne faut pas, par exemple, entremêler les activités révisées par les pairs avec les activités destinées à des acteurs sociaux non universitaires.

Sans être obligatoire, le CV commun est accepté.

Il est recommandé, pour le prix Acfas Adrien-Pouliot pour la coopération scientifique avec la France, de bien faire ressortir ce type de collaborations dans le CV.

Chaque personne participant à une candidature pour le Prix Acfas Collaboration interordre - collégial et universitaire doit soumettre son CV.

Voici les éléments pouvant se retrouver dans un curriculum vitae :

- Parcours de formation;
- Contributions scientifiques : publications, communications, colloques, etc.
- Projets de recherche, subventionnés ou non;
- Fonctions universitaires ou professionnelles;
- Fonctions para-universitaires (comités scientifiques, comités éditoriaux, associations professionnelles, etc.);
- Expériences relatives à la supervision d'étudiants et de chercheurs aux cycles supérieurs (maîtrise, doctorat et postdoctorat);
- Contributions au bien-être de la société.

4. Présentation des prix et des critères d'évaluation

Les critères d'évaluation expriment ce que l'Acfas vise à reconnaître. Ils servent de base de discussion aux délibérations des membres du jury. Ainsi, l'Acfas invite les jurys à moduler ces critères afin que des candidatures atypiques puissent également être reconnues.

Prix Acfas Adrien-Pouliot - coopération scientifique avec la France

Prix créé en 2000 et nommé en l'honneur d'Adrien Pouliot, mathématicien, ancien président de l'Acfas et lauréat de nombreuses distinctions françaises. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions menés en collaboration avec la France.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 25 % Apport à la vie scientifique : recherche, enseignement, transmission du savoir;
- 75 % Caractère structurant et durable des activités de recherche et de formation, réalisées en collaboration avec des chercheurs français.

Note : Il est recommandé pour ce prix de bien faire ressortir dans le CV les collaborations avec la France.

Prix Acfas André-Laurendeau - sciences humaines, lettres et arts

Prix créé en 1986 et nommé en l'honneur d'André Laurendeau, intellectuel et humaniste. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences humaines.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 40 % Contribution à l'avancement des connaissances;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (par exemple : formation, nouvelle méthodologie, impact structurant pour le milieu de la recherche, etc.);
- 30 % Contributions au bien-être de la société et/ou rayonnement (national et/ou international).

Prix Acfas Collaboration interordre - collégial et universitaire

Ce prix, créé en 2023, est décerné à une équipe de recherche interordre (collégial et universitaire) pour souligner l'excellence et le rayonnement de travaux réalisés dans le cadre de d'une collaboration.

Critères d'évaluation :

- 60 % Contribution significative des deux ordres et partage équilibré de la réalisation du projet
- 20 % Contribution à l'avancement des connaissances et retombées au sein des deux ordres (par exemple : résultats attendus, pertinence du projet, formation, nouvelle méthodologie, impact structurant pour le milieu de la recherche, etc.)
- 20 % Contribution au bien-être de la société et/ou rayonnement (retombées socioéconomiques, transmission des savoirs, activités de vulgarisation, etc.).

Prix Acfas Denise-Barbeau - recherche au collégial

Prix créé en 2014 et nommé en l'honneur de Denise Barbeau, pédagogue et pionnière de la recherche au collégial. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur du réseau collégial pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions. D'une année à l'autre, le prix est remis alternativement dans le domaine des sciences sociales et humaines, et santé – dimensions sociales; et dans le domaine des sciences naturelles, des mathématiques, du génie ou des sciences de la santé – dimensions biomédicales.

[À noter : La personne dont on soumet la candidature pour le prix Acfas Denise-Barbeau – recherche au collégial doit faire de la recherche au sein d'un établissement collégial situé au Québec.]

Pour le concours 2025, le prix sera remis à des chercheur-euses œuvrant dans le domaine dans le domaine des sciences naturelles, du génie et des mathématiques, et des sciences de la santé – dimensions biomédicales.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 40 % Contribution à l'avancement des connaissances
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche et/ou de l'enseignement
- 30 % Contributions au bien-être de la société et/ou rayonnement (aux niveaux régional et/ou national et/ou international)

Prix Acfas Gilles-Paquet - pour la recherche en francophonie minoritaire canadienne

Prix créé en 2022 et qui sera remis pour un première fois en 2023. Il est nommé en l'honneur de Gilles Paquet, économiste, président de l'Acfas et défenseur de la recherche en français en milieu minoritaire. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur qui œuvre dans le milieu de la francophonie minoritaire canadienne, dans une institution canadienne à l'extérieur du Québec. Il vient souligner une contribution exceptionnelle à la vitalité de la recherche en français et à son rayonnement.

Critères d'évaluation :

- 65 % Contribution à la vitalité de la recherche en français en contexte minoritaire canadien : publications savantes, organisation d'événements scientifiques et communications avec divers acteurs (grand public, médias, milieux utilisateurs de la recherche, communautés, entreprises, gouvernements, etc.).
- 10 % Services à la collectivité en français en contexte minoritaire
- 25 % Recherche et enseignement (cours enseignés et programmes de recherche menés sans égard à la langue)

Prix Acfas Jacques-Rousseau - multidisciplinarité

Prix créé en 1980 et nommé en l'honneur de Jacques Rousseau, botaniste, ethnologue et ancien secrétaire de l'Acfas. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux ayant, au-delà de son domaine de spécialisation, établi des ponts novateurs entre différentes disciplines.

Il est fortement recommandé de faire ressortir très clairement, dans la lettre de présentation, en quoi la candidature remplit le critère de multidisciplinarité.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 25 % Apport à la vie scientifique : recherche, enseignement, transmission du savoir;
- 75 % Ponts novateurs entre différentes disciplines, au-delà du domaine de spécialisation.

Prix Acfas Jeanne-Lapointe - sciences de l'éducation

Prix créé en 2020 et nommé en l'honneur de Jeanne Lapointe, membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (commission Parent), principale rédactrice du Rapport Parent et chercheuse en sciences humaines. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences de l'éducation. Les personnes de toutes disciplines dont l'objet d'étude est l'éducation sont admissibles à ce prix.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 40 % Contribution à l'avancement des connaissances;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (par exemple : formation, nouvelle méthodologie, impact structurant pour le milieu de la recherche, etc.);
- 30 % Contributions au bien-être de la société et/ou rayonnement (national et/ou international).

Prix Acfas Léo-Pariseau - sciences biologiques et sciences de la santé

Prix créé en 1944 et nommé en l'honneur de Léo Pariseau, radiologue et premier président de l'Acfas. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences biologiques ou des sciences de la santé.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 40 % Contribution à l'avancement des connaissances;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (par exemple : formation, nouvelle méthodologie, impact structurant pour le milieu de la recherche, etc.);
- 30 % Contributions au bien-être de la société et/ou rayonnement (national et/ou international).

Prix Acfas Michel-Jurdant - sciences de l'environnement

Prix créé en 1985 et nommé en l'honneur de Michel Jurdant, écologiste. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences de l'environnement.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 40 % Contribution à l'avancement des connaissances;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (par exemple : formation, nouvelle méthodologie, impact structurant pour le milieu de la recherche, etc.);
- 30 % Contributions au bien-être de la société et/ou rayonnement (national et/ou international).

Prix Acfas Pierre-Dansereau - engagement social

Prix créé en 2012 et nommé en l'honneur de Pierre Dansereau, pionnier de l'écologie, scientifique et humaniste. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions qui, en lien avec sa recherche scientifique, ont contribué à améliorer la qualité de la vie en société.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 25% Apport à la vie scientifique : recherche, enseignement, transmission du savoir.
- 75 % Pour ces 2 critères :
 1. Actions et engagements, où l'on retrouve une certaine constance et une certaine durée;
 2. Retombées de sa contribution au sein de la société.

Prix Acfas Thérèse Guin-Décarie - sciences sociales

Prix créé en 1975 sous le nom de Marcel-Vincent, il honore depuis 2013 Thérèse Guin-Décarie, chercheuse en psychologie et pionnière scientifique. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences sociales.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 40 % Contribution à l'avancement des connaissances;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (par exemple : formation, nouvelle méthodologie, impact structurant pour le milieu de la recherche, etc.);
- 30 % Contributions au bien-être de la société et/ou rayonnement (national et/ou international).

Prix Acfas Urgel-Archambault - sciences physiques, mathématiques, informatique et génie

Prix créé en 1953 et nommé en l'honneur d'Urgel Archambault, directeur-fondateur de Polytechnique Montréal. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences physiques, des mathématiques, de l'informatique ou du génie.

Critères d'évaluation :

Les jurys sont invités à moduler cette pondération pour les dossiers jugés atypiques

- 40 % Contribution à l'avancement des connaissances;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (par exemple : formation, nouvelle méthodologie, impact structurant pour le milieu de la recherche, etc.);
- 30 % Contributions au bien-être de la société et/ou rayonnement (national et/ou international).

5. Jurys

À quelques exceptions près, les membres des jurys sont des chercheuses ou des chercheurs.

Il y a un jury spécifique pour chaque prix, et chacun est composé de 5 membres.

L'un de ces membres préside aux échanges tout en demeurant « membre votant ».

La personne qui préside le jury rédige un rapport comprenant trois éléments : le nom de la personne candidate, un court texte expliquant ce choix, et un résumé des commentaires et recommandations du jury quant à l'ensemble du processus.

Le rapport est transmis au Comité des Prix Acfas, un comité statutaire du CA de l'Acfas.

Les délibérations des jurys, ainsi que leur composition, demeurent confidentielles.

6. Comité des Prix Acfas

Le Comité des Prix Acfas est un comité permanent du Conseil d'administration de l'Acfas.

Il est formé de deux membres issus du Conseil et de deux membres externes.

Le Comité a pour mandat de traiter toutes questions relatives au développement du programme des Prix Acfas. Il soumet, après analyse, ses recommandations au Conseil d'administration de l'Acfas.

Le Comité effectue annuellement une révision des procédures et critères des prix.

Parmi les données appuyant cette révision, le comité tient compte des commentaires et recommandations soumis par chacun des jurys.

7. Soumission du dossier

Résumé des éléments à déposer

- **Une lettre de présentation** de la ou des personnes soumettant le dossier, rédigée en français, de 1500 à 2500 mots au maximum, et faisant la démonstration que la candidature répond bien aux critères d'évaluation;

Pour le Prix Acfas Pierre-Dansereau : Une lettre de présentation cosignée par les deux personnes soumettant le dossier [voir critères d'admissibilité, page 4], rédigée en français, de 1500 à 2500 mots au maximum, et faisant la démonstration que la candidature répond bien aux critères d'évaluation.

- **Trois à cinq lettres d'appui** rédigées en français ou en anglais;
- La lettre de présentation et les lettres d'appui sont adressées à la présidence de l'Acfas, soit M. Martin Maltais;
- **Un curriculum vitae** rédigé en français et couvrant l'ensemble de la carrière.

Date limite de réception des dossiers : mardi 11 février 2025 à 23 h 59

- Faire parvenir le dossier par courriel dans un seul document PDF. Les éléments du dossier doivent être disposés dans l'ordre suivant :

1. Lettre de présentation;
2. Lettres d'appui;

Il est important de conserver les originaux des lettres d'appui dans vos dossiers pour les deux années où le dossier de candidature demeure valide.

3. Curriculum vitae.
- Adresse courriel d'envoi : capucine.detourbe@acfas.ca

8. Suites et diffusion

Dans un premier temps, les choix des jurys seront communiqués au CA de l'Acfas. Puis, la direction générale avisera directement les personnes lauréates. Enfin, toutes les personnes ayant présenté des candidatures seront informées des résultats. Ces différentes étapes ont lieu en mai et en juin.

Une opération de diffusion est élaborée par l'équipe de l'Acfas, en collaboration avec de multiples partenaires : document de présentation des lauréats destiné aux médias, cahier spécial dans le quotidien *Le Devoir*, échanges avec les universités ayant des lauréats, etc.

Un embargo sur le nom des lauréats est maintenu jusqu'au jour de la remise des prix lors du Gala de l'Acfas qui se tient annuellement à l'automne.

425, rue de la Gauchetière Est
Montréal (Québec) H2L 2M7
CANADA



Acfas Faire avancer
les savoirs